

MOTION DE RENVOI

VENDREDI, le 21 février 1936.

Il est résolu.—Que les députés dont les noms suivent composent le Comité permanent de la Chambre des Privilèges et Elections: Messieurs Anderson, Beau-bien, Bennett, Bertrand (*Laurier*), Bothwell, Cahan, Campbell, Chevrier (*Ottawa Est*), Duff, Factor, Fleming, Fournier (*Hull*), Gariépy, Hall, Kuhl, Lawson, MacInnis, Mackenzie (*Vancouver Centre*), McQuaig, McLarty, McNiven (*ville de Regina*), Massey, Pouliot, Power, Ryan, Sinclair, Slaght, Thorson, Turgeon—29. (Quorum 10.)

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre,

Il est ordonné.—Que le Comité permanent de la Chambre des Privilèges et Elections soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre,

LUNDI, le 23 mars 1936.

Il est ordonné.—Que le Comité permanent des Privilèges et élections reçoive l'instruction d'examiner, étudier et rapporter les usages, coutumes et pratiques relatifs à la situation d'Orateur de la Chambre des Communes durant la période de temps qui peut s'écouler entre toute dissolution de la Chambre des communes et la réunion d'un nouveau Parlement, et, en particulier, les droits, prérogatives, privilèges, juridiction et fonctions exercées d'ordinaire et d'habitude par l'Orateur dans de semblables circonstances durant les précédentes années au Canada;

Et aussi la situation des greffiers, officiers, messagers ou autres personnes attachés à la Chambre des communes, faisant la distinction, parmi ces personnes, entre les employés permanents, les employés temporaires et ceux dont les fonctions sont d'un caractère sessionnel;

Et la procédure convenable et équitable à suivre pour garder ou destituer ces fonctionnaires;

Et que le Comité ait l'autorisation de faire imprimer au jour le jour les témoignages et les documents que le Comité peut ordonner pour le Comité et les membres de la Chambre.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre,

MARDI, le 5 mai 1936.

Il est ordonné.—Que le nom de M. Kirk soit substitué à celui de M. Duff, sur ledit Comité.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre,